

RAPPORT DE LA DIRECTION

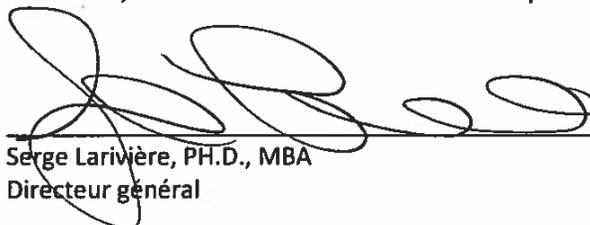
Les états financiers de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (l'Office) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Les membres de l'Office surveillent la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et ils approuvent les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Office, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer les membres de l'Office pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Serge Larivière, PH.D., MBA
Directeur général



Régent Brind'Amour, CPA, CMA
Directeur des services administratifs

POUR
L'OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

Québec, le 13 décembre 2017



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2017, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris au 30 juin 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Jean-Pierre Fiset, CPA auditeur, CA
Vérificateur général adjoint

Québec, le 13 décembre 2017

**OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017**

	2017 BUDGET	2017 RÉEL	2016 RÉEL	
REVENUS				
Contributions du gouvernement du Québec	27 978 900	\$ 25 812 302	\$ 25 919 541	\$
Intérêts	9 000	9 627	9 829	
	<u>27 987 900</u>	<u>25 821 929</u>	<u>25 929 370</u>	
CHARGES				
Prestations de sécurité du revenu	26 150 000	23 983 402	24 115 241	
Traitements et avantages sociaux	1 375 950	1 294 383	1 230 969	
Déplacements	195 000	137 472	134 110	
Loyers	171 400	167 130	162 502	
Honoraires professionnels	16 850	19 279	14 703	
Entretien et traitements informatiques	165 000	113 557	102 095	
Publicité	6 500	17 154	9 746	
Formation	10 000	7 190	8 056	
Fournitures	55 000	50 692	41 603	
Téléphone et communications	34 000	31 655	31 236	
Frais de banque et d'intérêts	1 200	1 042	1 007	
Amortissement des immobilisations corporelles	9 500	10 245	10 834	
	<u>28 190 400</u>	<u>25 833 201</u>	<u>25 862 102</u>	
(DÉFICIT) EXCÉDENT ANNUEL	(202 500)	(11 272)	67 268	
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	985 962	997 130	929 862	
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	783 462	\$ 985 858	\$ 997 130	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 30 JUIN 2017

	<u>2017</u>		<u>2016</u>	
ACTIFS FINANCIERS				
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	1 603 127	\$	1 598 907	\$
Débiteurs (note 4)	4 710 804		4 613 695	
	<u>6 313 931</u>		<u>6 212 602</u>	
PASSIFS				
Charges à payer et frais courus (note 5)	5 315 887		5 210 517	
Dû au Fonds d'assurance (note 11)	24 020		26 160	
	<u>5 339 907</u>		<u>5 236 677</u>	
ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>974 024</u>		<u>975 925</u>	
ACTIFS NON FINANCIERS				
Charges payées d'avance	5 188		5 689	
Immobilisations corporelles (note 6)	6 646		15 516	
	<u>11 834</u>		<u>21 205</u>	
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>985 858</u>	\$	<u>997 130</u>	\$

Obligations contractuelles (note 7)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR

L'OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS


Willie Iserhoff, Président


Gérald Lemoyne, Vice-président

**OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017**

	<u>2017</u> <u>BUDGET</u>		<u>2017</u> <u>RÉEL</u>		<u>2016</u> <u>RÉEL</u>
(DÉFICIT) EXCÉDENT ANNUEL	(202 500)	\$	(11 272)	\$	67 268
Acquisition des immobilisations corporelles	-		(1 375)		(10 015)
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>9 500</u>		<u>10 245</u>		<u>10 834</u>
	<u>9 500</u>		<u>8 870</u>		<u>819</u>
Acquisition de charges payées d'avance	(3 300)		(5 188)		(5 689)
Utilisation de charges payées d'avance	<u>3 300</u>		<u>5 689</u>		<u>3 246</u>
	<u>-</u>		<u>501</u>		<u>(2 443)</u>
(Diminution) augmentation des actifs financiers nets	(193 000)		(1 901)		65 644
Actifs financiers nets au début de l'exercice	<u>976 927</u>		<u>975 925</u>		<u>910 281</u>
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	<u>783 927</u>	\$	<u>974 024</u>	\$	<u>975 925</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017**

	<u>2017</u>		<u>2016</u>	
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT				
(Déficit) excédent annuel	(11 272)	\$	67 268	\$
Élément sans effet sur la trésorerie				
Amortissement des immobilisations corporelles	10 245		10 834	
	(1 027)		78 102	
Variation des actifs et passifs liés au fonctionnement				
Débiteurs	(97 109)		266 254	
Charges payées d'avance	501		(2 443)	
Charges à payer et frais courus	105 370		(224 308)	
Dû au Fonds d'assurance	(2 140)		(529)	
	6 622		38 974	
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	5 595		117 076	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS				
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(1 375)		(10 015)	
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE				
	4 220		107 061	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 598 907		1 491 846	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 603 127	\$	1 598 907	\$
<u>Information supplémentaire</u>				
Intérêts reçus	9 627	\$	9 829	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 JUIN 2017

1. CONSTITUTION ET FONCTIONNEMENT

L'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (l'Office), constitué en vertu de la *Loi sur l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris* (RLRQ, chapitre O-2.1), a pour fonction d'administrer le programme de sécurité du revenu établi par cette loi aux fins de fournir aux piégeurs et chasseurs cris une garantie de revenu. Ce programme comprend également d'autres mesures d'incitation à se consacrer aux activités d'exploitation de la faune comme mode de vie.

Des montants sont versés à des unités de prestataires qui y sont admissibles, sujet entre autres conditions, au temps passé à chasser, pêcher et piéger et à exercer des activités accessoires.

En vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3) et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C., 1985, 5^e suppl.), l'Office n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Office utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de l'Office par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi qu'à l'égard de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les frais courus. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Instruments financiers

La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les débiteurs sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus (excluant les avantages sociaux à payer) ainsi que le dû au Fonds d'assurance sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

REVENUS

Les contributions du gouvernement du Québec qui sont des paiements de transfert sont constatées dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où elles sont autorisées, que l'Office a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elles sont présentées, le cas échéant, en contributions reportées lorsque des stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu au fur et à mesure que le passif est réglé.

CHARGES

Les prestations de sécurité du revenu sont constatées lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Les montants relatifs à la récupération des trop-payés sont comptabilisés aux résultats dans l'exercice au cours duquel ils sont récupérés.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

L'Office présente, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

PASSIFS

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que l'Office ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile prévue, soit :

	<u>Durée</u>
Améliorations locatives	7 ans
Mobiliers et équipements	5 ans
Équipements informatiques	3 ans
Logiciel	5 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Office de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2017

3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie est constituée de l'encaisse. L'encaisse comprend une réserve de trésorerie d'un montant de 30 000 \$, affecté par résolution des membres de l'Office aux versements de prestations. Ce montant sert à pourvoir, entre autres, aux versements d'avance et aux paiements d'urgence lorsque le processus normal d'émission de chèques entraîne des délais excessifs pour le prestataire.

4. DÉBITEURS

	<u>2017</u>		<u>2016</u>	
Contributions à recevoir du ministère du Travail, de l'emploi et de la Solidarité sociale	4 468 650	\$	4 486 982	\$
Autres	242 154		126 713	
	<u>4 710 804</u>	\$	<u>4 613 695</u>	\$

5. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	<u>2017</u>		<u>2016</u>	
Prestations de la sécurité du revenu	4 978 257	\$	4 951 433	\$
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	258 825		163 040	
Centre de services partagés du Québec	11 126		2 087	
Fournisseurs	13 887		17 702	
Traitements et avantages sociaux	53 792		76 255	
	<u>5 315 887</u>	\$	<u>5 210 517</u>	\$

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2017</u>			<u>2016</u>		
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Net</u>	<u>Coût</u>	<u>Amortissement Cumulé</u>	<u>Net</u>
Améliorations locatives	18 416	\$ 18 416	\$ -	18 416	\$ 18 416	\$ -
Mobiliers et équipements	27 790	24 284	3 506	26 415	23 421	2 994
Équipements informatiques	56 774	53 634	3 140	56 774	44 252	12 522
Logiciel	904 650	904 650	-	904 650	904 650	-
	<u>1 007 630</u>	<u>\$ 1 000 984</u>	<u>\$ 6 646</u>	<u>1 006 255</u>	<u>\$ 990 739</u>	<u>\$ 15 516</u>

Au cours de l'exercice, les acquisitions de mobiliers et équipements s'élèvent à 1 375 \$ (2 950 \$ en 2016).

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2017

7. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

L'Office est engagé par des baux à long terme pour des locaux administratifs. Il s'est engagé aussi à verser des sommes en vertu des différentes ententes de services informatiques. Les engagements totalisent 333 258 \$ (498 214 \$ en 2016).

Les paiements minimums futurs exigibles sur la totalité des obligations contractuelles s'établissent comme suit :

2018	152 745 \$
2019	102 099
2020	<u>78 414</u>
	<u>333 258 \$</u>

8. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2017, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 11,12 % à 11,05 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE est passé de 14,38 % à 15,03 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 4,94 % au 1^{er} janvier 2017 (5,73 % au 1^{er} janvier 2016) de la masse salariale admissible qui doit être versé pour les participants au RRPE et un montant équivalent pour les employeurs. Ainsi, l'Office verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2017 correspondant à 9,88 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2016).

Les cotisations de l'Office, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 88 890 \$ (2016 : 85 555 \$). Les obligations de l'Office envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés comptabilisées à la valeur d'échange et déjà divulguées dans les états financiers, l'Office est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis à un contrôle conjoint. L'Office n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, l'Office est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2017

10. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit peut découler de la possibilité qu'une partie manque à ses obligations financières et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Il peut aussi survenir s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. L'exposition maximale de l'Office au risque de crédit correspond à la valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que des débiteurs.

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que ceux-ci sont investis auprès d'une institution financière réputée.

L'Office estime que le risque de crédit et la concentration de risque de crédit associé aux débiteurs est limité car le débiteur principal est le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui est une entité gouvernementale. Les autres débiteurs ne présentent pas de risque de crédit important.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Office ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance.

Les charges à payer et frais courus ont tous des échéances inférieures à 6 mois. Les charges à payer et frais courus ainsi que le dû au Fonds d'assurance totalisent 5 339 907 \$ au 30 juin 2017 (5 236 667 \$ au 30 juin 2016). Près de 84 % du total des sommes (86 % en 2016) sera versé aux bénéficiaires à même l'encaissement du compte à recevoir du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

L'Office considère que son risque de liquidité est très faible puisqu'il détient suffisamment de trésorerie et équivalents de trésorerie pour honorer ses engagements financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable. Généralement, l'Office paie ses factures à l'intérieur d'un délai de 30 jours.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque du marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'Office considère qu'il est seulement exposé au risque du taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est attribuable à sa trésorerie et équivalents de trésorerie qui portent intérêt à des taux variables basés sur ceux du marché. Toutefois, compte tenu que les montants d'intérêts ne sont pas significatifs, l'Office juge que son exposition à ce risque est faible.

L'objectif de l'Office est de gérer l'exposition au risque de taux d'intérêt en s'assurant que la sécurité des fonds détenus dans sa trésorerie et équivalents de trésorerie a priorité sur les revenus d'intérêt gagnés.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2017

11. FONDS D'ASSURANCE

La Convention complémentaire no 15 modifiant le chapitre 30 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2002. Un Fonds d'assurance (Fonds) administré par l'Office a été créé, pour financer les congés de maladie et ceux relatifs aux désastres. Le Fonds est financé par des contributions égales du gouvernement du Québec et des prestataires du programme. Les actifs du Fonds ne font pas partie des actifs de l'Office, lequel a la responsabilité de rendre compte des activités du Fonds. Pour l'année-programme 2016-2017, le taux de contribution du gouvernement et des prestataires est de 1,40 % des jours payés (1,40 % au 30 juin 2016).

Les résultats, l'excédent cumulé et l'état de la situation financière du Fonds pour l'exercice clos le 30 juin 2017, sont les suivants :

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ

	<u>2017</u>		<u>2016</u>	
REVENUS				
Contribution du gouvernement du Québec	149 757	\$	150 830	\$
Contribution des prestataires	149 757		150 830	
Intérêts	31 242		24 824	
	<u>330 756</u>		<u>326 484</u>	
CHARGES				
Congés de maladie et désastres	286 555		289 142	
Frais de banque	91		122	
	<u>286 646</u>		<u>289 264</u>	
EXCÉDENT ANNUEL	44 110		37 220	
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>567 076</u>		<u>529 856</u>	
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>611 186</u>	\$	<u>567 076</u>	\$

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	<u>2017</u>		<u>2016</u>	
ACTIFS FINANCIERS				
Encaisse	62 265	\$	60 886	\$
Placements	4 403 857		4 107 615	
Compte à recevoir de l'Office	24 020		26 160	
Compte à recevoir du gouvernement du Québec	24 020		26 160	
	<u>4 514 162</u>		<u>4 220 821</u>	
PASSIFS				
Congés de maladie à payer aux prestataires ¹	3 902 976		3 653 745	
ACTIFS FINANCIERS NETS ET EXCÉDENT CUMULÉ	<u>611 186</u>	\$	<u>567 076</u>	\$

¹ Le passif relatif aux congés de maladie à payer aux prestataires représente la somme de toutes les banques individuelles de jours de congés de maladie évaluées à la valeur de l'allocation quotidienne nette de l'année programme 2017-2018 en date du 1^{er} juillet.

Annexe VII

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

RAPPORT DE LA DIRECTION

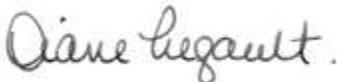
Les états financiers de l'Office des professions du Québec (L'Office) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le comité de vérification de l'Office surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Office, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification interne pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Mme Diane Legault
Présidente



M. Jacques Lafiamme
Directeur des services administratifs

Québec, le 21 juin 2018

RAPPORT DE LA DIRECTION p. 59

RAPPORT DE L'AUDITEUR
INDÉPENDANT p. 60

ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT DES RÉSULTATS ET
DE L'EXCÉDENT CUMULÉ p. 61

ÉTAT DE LA SITUATION
FINANCIÈRE p. 62

ÉTAT DE LA VARIATION DES
ACTIFS FINANCIERS NETS p. 63

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE p. 64

NOTES COMPLÉMENTAIRES p. 65 à 73



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office des professions du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office des professions du Québec au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V.-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Yves Doré, CPA auditeur, CA
Directeur principal

Québec, le 21 juin 2018

Office des professions du Québec

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2018

	2018 Budget	2018 Réel	2017 Réel
REVENUS			
Contributions des membres des ordres professionnels	10 407 980 \$	10 753 459 \$	10 371 688 \$
Intérêts	85 000	132 856	100 138
	10 492 980	10 886 315	10 471 826
CHARGES			
Frais d'administration			
Traitements et avantages sociaux	7 406 500	7 896 579	6 998 060
Services de transport et de communication	382 500	374 547	320 658
Services professionnels et administratifs	1 055 500	798 483	620 705
Loyers et entretien	766 500	799 276	726 638
Fournitures et matériel	122 000	116 205	97 415
Amortissement des immobilisations corporelles	225 000	198 706	241 147
Intérêts sur les dettes et obligations découlant des contrats de location-acquisition	6 000	5 610	9 424
	9 964 000	10 189 406	9 014 047
Autres charges			
Honoraires et remboursements de frais (note 4)	1 075 000	667 506	776 669
	11 039 000	10 856 912	9 790 716
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(546 020)	29 403	681 110
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	546 020	2 402 676	1 721 566
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	— \$	2 432 079 \$	2 402 676 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Office des professions du Québec

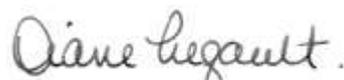
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2018

	2018	2017
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	1 297 869 \$	1 934 796 \$
Placements (note 5)	6 500 000	6 000 000
Débiteurs	262 442	236 678
Intérêts courus à recevoir	94 611	12 579
	<u>8 154 922</u>	<u>8 184 053</u>
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	662 214	582 088
Provision pour allocations de transition (note 7)	308 975	450 872
Provision pour vacances (note 7)	753 824	703 547
Effet à payer au Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre (note 8)	3 432 137	3 396 889
Obligations découlant du contrat de location-acquisition	—	39 966
Dettes (note 9)	196 095	265 742
Provision pour congés de maladie (note 7)	822 968	809 285
	<u>6 176 213</u>	<u>6 248 389</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>1 978 709</u>	<u>1 935 664</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 11)	416 508	426 556
Charges payées d'avance	36 862	40 456
	<u>453 370</u>	<u>467 012</u>
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>2 432 079 \$</u>	<u>2 402 676 \$</u>
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 12)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC



Mme Diane Legault
Présidente



M. Jacques Lafiamme
Directeur des services administratifs

Office des professions du Québec

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

De l'exercice clos le 31 mars 2018

	2018 Budget	2018 Réel	2017 Réel
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(546 020) \$	29 403 \$	681 110 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(100 000)	(188 658)	(53 568)
Amortissement des immobilisations corporelles	225 000	198 706	241 147
	125 000	10 048	187 579
Acquisition de charges payées d'avance		(36 862)	(40 456)
Utilisation de charges payées d'avance		40 456	40 256
		3 594	(200)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(421 020)	43 045	868 489
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 935 664	1 935 664	1 067 175
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	1 514 644 \$	1 978 709 \$	1 935 664 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Office des professions du Québec

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2018

	2018	2017
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	29 403 \$	681 110 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	198 706	241 147
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(25 764)	(47 791)
Intérêts courus à recevoir	(82 032)	(3 281)
Charges payées d'avance	3 594	(200)
Créditeurs et charges à payer	80 126	(401 280)
Provision pour allocations de transition	(141 897)	169 117
Provision pour vacances	50 277	66 058
Effet à payer au Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre	35 248	30 482
Provision pour congés de maladie	13 683	(169 361)
	(66 765)	(356 256)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	161 344	566 001
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Placements encaissés	6 000 000	14 500 000
Placements effectués	(6 500 000)	(15 000 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(500 000)	(500 000)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(188 658)	(53 568)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de dettes	(69 647)	(67 713)
Obligation découlant de contrat de location-acquisition remboursée	(39 966)	(98 845)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(109 613)	(166 558)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE	(636 927)	(154 125)
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 934 796	2 088 921
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 297 869 \$	1 934 796 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Office des professions du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2018

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Office des professions du Québec (L'Office) est un organisme constitué en vertu du *Code des professions* (RLRQ, chapitre C-26) et a pour fonction de veiller à ce que chacun des ordres professionnels assure la protection du public.

L'Office relève du ministre responsable de l'application des lois professionnelles que le gouvernement désigne. Les opérations de l'Office sont financées à même les contributions des membres des ordres professionnels. Ces contributions sont versées aux ordres professionnels qui en font la remise à l'Office. Le *Code des professions* prévoit dans le calcul de cette contribution une majoration ou une diminution pour tenir compte des déficits ou excédents des exercices financiers antérieurs. Si l'Office prévoit un excédent ou un déficit pour un exercice, il peut également être pris en compte en tout ou en partie.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'Office n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**Référentiel comptable**

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Office utilise le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de l'Office, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présenté dans les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles, ainsi que les provisions pour congés de maladie,

vacances et pour allocations de transition. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

Instruments financiers

La trésorerie, les placements, les débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir, ainsi que les intérêts courus à recevoir, sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créiteurs et charges à payer, à l'exception des charges sociales à payer, la provision pour vacances ainsi que les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les revenus provenant des contributions des membres des ordres professionnels sont constatés lorsque les conditions suivantes, s'il y a lieu, sont remplies :

- il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- le service a été rendu;
- le montant est déterminé ou déterminable;
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention des placements au cours de l'exercice.

Actifs financiers**Trésorerie**

La trésorerie est constituée des soldes bancaires.

Passifs

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que la direction ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour allocations de transition

Les obligations découlant des allocations de transition accumulées par les titulaires d'un emploi supérieur qui ne bénéficient pas de la sécurité d'emploi dans la fonction publique sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par l'Office. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation d'un mois de traitement par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

Provision pour congés de maladie

Les obligations découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par l'Office. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de congé de maladie par les employés.

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire puisque l'Office estime que les vacances accumulées sont prises dans l'exercice suivant.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et selon les durées de vie suivantes :

	NOMBRE D'ANNÉES
Équipement informatique	3
Équipement téléphonique	5
Mobilier	5
Aménagement des locaux	5
Développement informatique	5
Immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition	Durée du bail

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Office de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux charges de l'exercice. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1^{er} avril 2017, l'Office a adopté les cinq nouvelles normes suivantes :

NORME	ADOPTION
SP 2200, Information relative aux apparentés	Prospective
SP 3210, Actifs	Prospective
SP 3320, Actifs éventuels	Prospective
SP 3380, Droits contractuels	Prospective
SP 3420, Opérations interentités	Prospective

Le chapitre SP 2200 définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Des informations à fournir sont requises sur les opérations entre apparentés et les relations sous-jacentes lorsque ces opérations ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers.

Le chapitre SP 3210 fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, *Fondements conceptuels des états financiers*, et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés. Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

Le chapitre SP 3320 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

Le chapitre SP 3380 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

Le chapitre SP 3420 établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de l'Office. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

4. HONORAIRES ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS

En vertu de la *Code des professions*, l'Office a la responsabilité d'assumer les charges suivantes : les honoraires et indemnités des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels, les allocations de présence et le remboursement des frais raisonnables engagés par les administrateurs nommés par l'Office aux conseils d'administration des ordres professionnels pour représenter le public, ainsi que les allocations de présence et le remboursement des frais raisonnables engagés par les personnes nommées, en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*, aux comités de révision des ordres professionnels. Les honoraires et indemnités sont fixés par le gouvernement.

	2018	2017
Administrateurs nommés	603 710 \$	635 947 \$
Présidents des conseils de discipline des ordres professionnels	63 796	140 722
	667 506 \$	776 669 \$

5. PLACEMENTS

	2018	2017
Placement, portant intérêt à taux fixe de 1,54 %, échéant le 4 mai 2018	4 000 000 \$	— \$
Placement, portant intérêt à taux fixe de 1,85 %, échéant le 18 juin 2018	2 500 000	—
Placement, portant intérêt à taux fixe de 1,27 %, échu le 28 août 2017	—	2 000 000
Placement, portant intérêt à taux fixe de 1,42 %, échu le 7 novembre 2017	—	2 000 000
Placement, portant intérêt à taux fixe de 1,50 %, échu le 7 février 2018	—	2 000 000
	6 500 000 \$	6 000 000 \$

6. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2018	2017
Comptes fournisseurs et frais courus	194 699 \$	90 397 \$
Honoraires et remboursements de frais à payer	33 184	31 648
Traitements à payer	187 798	192 515
Charges sociales à payer	246 533	267 528
	662 214 \$	582 088 \$

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2018, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 11,05% de la masse salariale admissible à 10,97%, et celui du RRPE et du RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé de 15,03% de la masse salariale admissible à 12,82%. Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 2,97% depuis le 1^{er} janvier 2018 (4,94% au 1^{er} janvier 2017) de la masse salariale admissible qui doit être versé par l'employeur, pour les participants au RRPE et au RRAS, et un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Ainsi, l'Office verse un montant supplémentaire correspondant à 5,94% de la masse salariale admissible pour l'année civile 2018 (9,88% de la masse salariale admissible pour l'année civile 2017).

Les cotisations de l'Office, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 785 861\$ (2017: 755 750\$). Les obligations de l'Office envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

	MALADIE		VACANCES	
	2018	2017	2018	2017
Solde au début de l'exercice	809 285 \$	978 646 \$	703 547 \$	637 489 \$
Charge de l'exercice	149 931	51 392	541 522	528 387
Prestations versées au cours de l'exercice	(136 248)	(220 753)	(491 245)	(462 329)
Solde à la fin de l'exercice	822 968 \$	809 285 \$	753 824 \$	703 547 \$

Les employés de l'Office peuvent accumuler des journées de congé de maladie non utilisées auxquelles ils ont droit annuellement et se les faire monnayer à 50% en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également choisir d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

La convention collective 2015-2020 intervenue en juin 2016 au niveau des conditions salariales des fonctionnaires du gouvernement du Québec et l'entente de principe intervenue en mars 2018 au niveau des conditions salariales des professionnels du gouvernement du Québec ont modifié ce programme. Depuis le 1^{er} avril 2017, les fonctionnaires peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toute journée excédentaire sera payable à la fin de l'année civile. Il n'y aura aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires sont appliquées jusqu'au 31 mars 2022. Pour les professionnels, les mêmes modalités s'appliquent à partir du 1^{er} avril 2019 ainsi que l'application de mesures transitoires jusqu'au 31 mars 2024.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes, au 31 mars :

	RREGOP		RRPE ET RRAS	
	2018	2017	2018	2017
Taux d'indexation	2,5 % à 2,83 %	1,75 % à 2,83 %	2 % à 2,5 %	1,75 % à 2,8 %
Taux d'actualisation	2,3 % à 2,98 %	1,79 % à 3,04 %	2,47 %	1,4 %
Durée résiduelle moyenne des salariés actifs	0 à 13 ans	0 à 14 ans	5 ans	3 ans

Provision pour allocations de transition

Conformément au *Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein*, l'Office a inscrit une provision pour allocations de transition.

	2018	2017
Solde au début de l'exercice	450 872 \$	281 755 \$
Charge de l'exercice	116 341	169 117
Prestations versées au cours de l'exercice	(258 238)	—
Solde à la fin de l'exercice	308 975 \$	450 872 \$

La provision pour allocations de transition a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes, au 31 mars :

	2018	2017
Taux d'indexation	2,5 %	1,75 % à 2,8 %
Taux d'actualisation	2,3 % à 2,47 %	0,94 % à 1,79 %
Durée résiduelle des titulaires d'emploi supérieures actifs	3 à 5 ans	8 mois à 4 ans

8. EFFET À PAYER AU FONDS D'APPUI À LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

L'Office administre à titre de fiduciaire le Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre (FAMMO) qui a été créé en vertu du décret 241-2008 du 19 mars 2008. Le FAMMO est destiné à soutenir des projets des ordres et des organismes régissant l'accès aux métiers réglementés de la construction et hors construction, pour faciliter et accélérer la reconnaissance des compétences des personnes formées à l'extérieur du Québec et qui se portent candidates à l'exercice d'une profession ou d'un métier réglementé au Québec. Le financement initial du FAMMO provient d'une subvention de 5 millions de dollars versée par le gouvernement du Québec administrée et détenue par l'Office au profit des bénéficiaires et au nom de ceux-ci. Les intérêts générés par le FAMMO sont réinvestis dans celui-ci et des frais de gestion ne dépassant pas 8 % du montant initial du FAMMO sont payés à l'Office. L'Office administrera le FAMMO jusqu'au 31 mars 2022, et les crédits non utilisés à cette date seront retournés au fonds consolidé du revenu.

Évolution de l'actif du FAMMO

	2018	2017
Solde de l'actif au début de l'exercice	3 396 889 \$	3 366 407 \$
Intérêts générés	50 989	42 435
Subventions accordées	(15 741)	(11 953)
Solde de l'actif à la fin de l'exercice	3 432 137 \$	3 396 889 \$

L'avoir net du FAMMO est égal à l'actif car celui-ci n'a pas de passif. L'actif du FAMMO correspond à l'effet à payer de l'Office à celui-ci. L'effet à payer s'élève à 3 432 137 \$ au 31 mars 2018 (2017 : 3 396 889 \$) et se compose d'une partie de la trésorerie et des placements de l'Office.

9. DETTES

	2018	2017
Financement d'aménagements locatifs auprès de la Société québécoise des infrastructures pour un montant total de 322 265 \$, au taux d'intérêt de 2,15 %, remboursable par versements mensuels de 5 660 \$ et échéant en novembre 2020	175 860 \$	239 254 \$
Financement d'aménagements locatifs auprès de la Société québécoise des infrastructures pour un montant total de 32 154 \$, au taux d'intérêt de 2,37 %, remboursable par versements mensuels de 568 \$ et échéant en avril 2021	20 235	26 488
	<u>196 095 \$</u>	<u>265 742 \$</u>
L'échéancier des versements en capital à effectuer sur la dette au cours des prochains exercices se détaille comme suit :		
2019	71 172	
2020	72 731	
2021	51 626	
2022	566	
	<u>196 095 \$</u>	

10. AVANCES DU FONDS GÉNÉRAL DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Le ministre des Finances est autorisé à avancer à l'Office, à même le fonds général du fonds consolidé du revenu, des sommes dont le capital ne pourra excéder 2 millions de dollars et qui porteraient intérêt au taux préférentiel. Aux 31 mars 2018 et 2017, aucune avance n'avait été contractée. En vertu du décret 309-2013, cette autorisation a été prolongée jusqu'au 31 mai 2018.

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE	ÉQUIPEMENT TÉLÉPHONIQUE	MOBILIER	AMÉNAGEMENT DES LOCAUX	DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE	2018
Coût						
Solde au début	461 866 \$	34 703 \$	279 422 \$	1 288 674 \$	611 347 \$	2 676 012 \$
Acquisitions	181 116	2 591	4 951	—	—	188 658
Solde à la fin	642 982	37 294	284 373	1 288 674	611 347	2 864 670
Amortissement cumulé						
Solde au début	381 434	6 589	269 790	980 296	611 347	2 249 456
Amortissement	77 058	7 200	4 124	110 324	—	198 706
Solde à la fin	458 492	13 789	273 914	1 090 620	611 347	2 448 162
Valeur comptable nette	184 490 \$	23 505 \$	10 459 \$	198 054 \$	— \$	416 508 \$

Au 31 mars 2018, l'aménagement des locaux comprenait des immobilisations louées en vertu de deux contrats de location-acquisition pour un coût de 538 433 \$ qui étaient entièrement amorties. La charge d'amortissement de l'exercice liée à ces contrats de location-acquisition est de 37 508 \$.

	ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE	ÉQUIPEMENT TÉLÉPHONIQUE	MOBILIER	AMÉNAGEMENT DES LOCAUX	DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE	2017
Coût						
Solde au début	429 063 \$	48 454 \$	280 259 \$	1 288 674 \$	611 347 \$	2 657 797 \$
Acquisitions	32 803	19 115	1 650	—	—	53 568
Radiations	—	(32 866)	(2 487)	—	—	(35 353)
Solde à la fin	461 866	34 703	279 422	1 288 674	611 347	2 676 012
Amortissement cumulé						
Solde au début	323 057	33 197	263 597	812 464	611 347	2 043 662
Amortissement	58 377	6 258	8 680	167 832	—	241 147
Radiations	—	(32 866)	(2 487)	—	—	(35 353)
Solde à la fin	381 434	6 589	269 790	980 296	611 347	2 249 456
Valeur comptable nette	80 432 \$	28 114 \$	9 632 \$	308 378 \$	— \$	426 556 \$

Au 31 mars 2017, l'aménagement des locaux comprenait des immobilisations louées en vertu de deux contrats de location-acquisition pour un coût de 538 433 \$, un amortissement cumulé de 500 925 \$ et une valeur comptable nette de 37 508 \$ en contrepartie d'obligations découlant de contrats de location-acquisition. La charge d'amortissement de l'exercice liée à ces contrats de location-acquisition est de 93 269 \$.

12. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

En vertu de deux ententes signées avec la Société québécoise des infrastructures, l'Office s'est engagé à verser un loyer annuel pour l'occupation de ses locaux. Le tarif de location est fixé par la Société québécoise des infrastructures sur une base triennale et peut varier dans le temps. Selon la tarification en vigueur au 1^{er} avril 2018, les versements annuels de loyers s'élèvent à 817 281\$.

13. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La loi qui encadre l'Office et les ordres professionnels, soit le *Code des professions*, a pour effet de minimiser les risques inhérents aux instruments financiers auxquels l'Office est soumis.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Le risque de crédit associé à la trésorerie, aux placements et aux intérêts courus à recevoir est minime car en vertu de l'article 16.8 du *Code des professions*, l'Office n'est autorisé à placer les fonds dont il dispose qu'à court terme dans des titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, du Québec ou d'une autre province canadienne, par dépôt auprès d'une banque ou d'une institution financière inscrite à l'Autorité des marchés financiers en application de la Loi sur l'assurance-dépôts, ou dans des certificats, billets ou titres ou papiers à court terme émis ou garantis par une banque ou une telle institution.

Le risque de crédit associé aux débiteurs est également minime compte tenu qu'il s'agit des contributions à recevoir des ordres professionnels, lesquels sont tenus, en vertu des articles 196.6 et 196.7 du *Code des professions*, de percevoir cette contribution auprès de leurs membres avant le 1^{er} avril de chaque année, et de les remettre à l'Office au plus tard le 1^{er} mai suivant. Les contributions perçues après le 1^{er} mai doivent ensuite être remises à l'Office au plus tard le 31 mars de l'année financière au cours de laquelle elles sont perçues. Les débiteurs apparaissant aux états financiers de l'Office représentent les cotisations dues par les ordres professionnels au 31 mars 2018, donc il s'agit de comptes à recevoir de moins de 30 jours

selon les déclarations des ordres professionnels pour lesquels aucune provision pour créance douteuse n'est prise.

La valeur comptable de la trésorerie, des placements, des débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir, ainsi que des intérêts courus à recevoir représente l'exposition maximale de l'Office au risque de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Office éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Office détient suffisamment de liquidités pour lui permettre d'assumer ses obligations à court et à long terme. De plus, l'article 196.2 du *Code des professions* précise que les charges de l'Office sont assumées par les membres des ordres professionnels, ce qui l'assure de toujours disposer des fonds suffisants pour pourvoir à ses obligations.

Les créiteurs et charges à payer apparaissant aux états financiers de l'Office comprennent les comptes fournisseurs et frais courus au montant de 194 699\$ (2017: 90 397\$) et dont l'échéance est inférieure à 90 jours, ainsi que les traitements à payer totalisant 187 798\$ (2017: 192 515\$) et qui deviendront payable au cours des 12 prochains mois. L'Office estime que les vacances seront prises dans l'exercice suivant. Quant aux dettes contractées auprès de la Société québécoise des infrastructures, l'échéance de leurs flux de trésorerie contractuels est présentée à la note 9.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

L'Office est exposé au risque de taux d'intérêt en raison de sa trésorerie qui porte intérêt à taux variable. Toutefois, les fluctuations des taux d'intérêt du marché applicables à la trésorerie n'ont pas d'incidence significative sur les résultats de fonctionnement de l'Office.

L'Office est également exposé au risque de taux d'intérêt en raison de ses placements et de ses dettes qui portent intérêt à taux fixe. Toutefois, le risque est faible puisqu'une variation du taux d'intérêt ne ferait pas varier les flux de trésorerie et l'Office a l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Office est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres de l'Office. L'Office n'a conclu aucune opération avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

Rapport de la direction

Le 9 novembre 2017, le Gouvernement du Québec a adopté la Loi regroupant l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse, l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse et l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (2017, chapitre 22). En vertu de cette loi, depuis le 1^{er} avril 2018, l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (OQMJ) est substitué à l'Office Québec/Wallonie Bruxelles pour la jeunesse (OQWBJ) et à l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ). Il en acquiert les droits et en assume les obligations. Par conséquent, l'OQWBJ et l'OQAJ ont été responsables de gérer leurs affaires conformément aux lois et règlements qui les régissent, et ce, jusqu'à la substitution. Depuis, cette responsabilité incombe à l'OQMJ.

Les états financiers de l'OQAJ ont été dressés par la direction de l'OQMJ qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de l'OQMJ reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'OQAJ, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion.

Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Michel Robitaille
Président-directeur général

Québec, le 12 septembre 2018



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

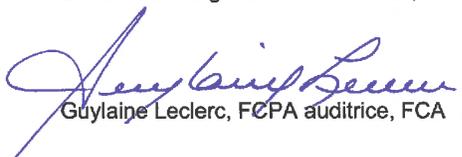
Observation

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 1 des états financiers qui fait état du regroupement des activités de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse au sein de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse à compter du 1^{er} avril 2018.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,


Gylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 12 septembre 2018

Office Québec-Amériques pour la jeunesse
État des résultats et de l'excédent cumulé
De l'exercice clos le 31 mars 2018

	<u>2018</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	Budget	Réel	Réel
REVENUS			
Subvention du ministère des Relations internationales et de la Francophonie	1 426 093 \$	1 426 093 \$	1 415 272 \$
Contribution de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse	646 610	815 368	750 339
Intérêts sur dépôts bancaires	5 000	4 903	5 581
Autres revenus	9 000	5 625	3 828
	<u>2 086 703</u>	<u>2 251 989</u>	<u>2 175 020</u>
CHARGES (note 5)			
Programmes et activités de développement	976 282	1 096 054	1 082 340
Communications	24 021	23 566	22 326
Licences et autres charges informatiques	27 530	19 857	25 161
Traitements et avantages sociaux	655 760	671 808	523 724
Amortissement des immobilisations corporelles – frais communs	22 103	19 392	19 672
Fonctionnement	152 730	142 362	137 217
	<u>1 858 426</u>	<u>1 973 039</u>	<u>1 810 440</u>
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	<u>228 277</u>	<u>278 950</u>	<u>364 580</u>
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>1 092 764</u>	<u>1 092 764</u>	<u>728 184</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>1 321 041 \$</u>	<u>1 371 714 \$</u>	<u>1 092 764 \$</u>

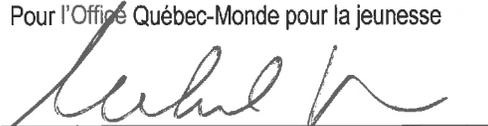
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Office Québec-Amériques pour la jeunesse
État de la situation financière
Au 31 mars 2018**

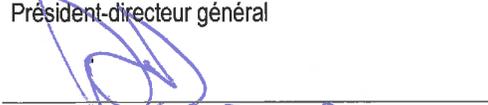
	<u>2018</u>	<u>2017</u>
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie (note 6)	378 \$	200 754 \$
Débiteurs (note 7)	1 511 314	993 160
	<u>1 511 692</u>	<u>1 193 914</u>
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	139 978	101 150
	<u>139 978</u>	<u>101 150</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>1 371 714</u>	<u>1 092 764</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 9)	-	-
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>1 371 714 \$</u>	<u>1 092 764 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour l'Office Québec-Monde pour la jeunesse



Michel Robitaille
Président-directeur général



Roger T. Duguay
Président du conseil d'administration

Office Québec-Amériques pour la jeunesse
État de la variation des actifs financiers nets
De l'exercice clos le 31 mars 2018

	<u>2018</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	Budget	Réel	Réel
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	<u>228 277</u> \$	<u>278 950</u> \$	<u>364 580</u> \$
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>1 092 764</u>	<u>1 092 764</u>	<u>728 184</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>1 321 041</u> \$	<u>1 371 714</u> \$	<u>1 092 764</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Office Québec-Amériques pour la jeunesse
État des flux de trésorerie
De l'exercice clos le 31 mars 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	278 950 \$	364 580 \$
Variation des actifs et des passifs liés aux activités de fonctionnement :		
Débiteurs	(518 154)	(689 540)
Créditeurs et charges à payer	38 828	(30 153)
	<u>(479 326)</u>	<u>(719 693)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(200 376)</u>	<u>(355 113)</u>
Diminution de la trésorerie	(200 376)	(355 113)
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	200 754	555 867
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 6)	<u>378 \$</u>	<u>200 754 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Office Québec-Amériques pour la jeunesse
Notes complémentaires
Au 31 mars 2018

1. CONSTITUTION ET OBJETS

L'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ) a été constitué en vertu de la Loi sur l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (RLRQ, chapitre O-5.1). Il a pour mission de développer les relations entre les jeunes du Québec et ceux des autres peuples des Amériques, d'accroître entre eux les échanges sur le plan individuel et collectif et de susciter le développement de réseaux de coopération.

L'OQAJ, en tant que mandataire de l'État, n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu du Québec et du Canada.

Substitution de l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse et de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse par l'Office Québec-Monde pour la jeunesse

La Loi regroupant l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse, l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse et l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (2017, chapitre 22) a été adoptée le 9 novembre 2017. Elle prévoit le regroupement des activités de l'OQWBJ et de l'OQAJ au sein de l'OQMJ à compter du 1^{er} avril 2018.

Par conséquent, au 1^{er} avril 2018, l'OQMJ acquiert les droits et assume les obligations de l'OQAJ.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'OQAJ utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de l'OQAJ, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie des immobilisations corporelles et la répartition des dépenses communes entre les différents offices. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Instruments financiers

La trésorerie ainsi que les débiteurs sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créiteurs et les charges à payer, à l'exception des avantages sociaux à payer, sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

REVENUS

Constatation des subventions et contributions

Les revenus provenant des subventions et contributions sont comptabilisés dans l'exercice duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où les subventions et contributions sont autorisées et que les critères d'admissibilité, le cas échéant, sont atteints. Les subventions et contributions sont présentées en subventions et contributions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les subventions et contributions reportées sont diminuées et un montant équivalent des revenus de subventions et contributions est comptabilisé à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

CHARGES

Programmes et activités de développement

Les charges (projets réguliers et spéciaux) sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie se compose des soldes bancaires incluant les découverts bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

PASSIFS

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'OQAJ ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Matériel et équipement	5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'OQAJ de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**OPÉRATIONS INTERENTITÉS**

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à leur valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES**Adoption de nouvelles normes comptables**

Le 1er avril 2017, l'OQAJ a adopté les cinq nouvelles normes suivantes :

Norme	Adoption
SP 2200, <i>Information relative aux apparentés</i>	Prospective
SP 3210, <i>Actifs</i>	Prospective
SP 3320, <i>Actifs éventuels</i>	Prospective
SP 3380, <i>Droits contractuels</i>	Prospective
SP 3420, <i>Opérations interentités</i>	Prospective

Le chapitre SP 2200 définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Des informations à fournir sont requises sur les opérations entre apparentés et les relations sous-jacentes lorsque ces opérations ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers.

Le chapitre SP 3210 fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, Fondements conceptuels des états financiers, et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés. Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

Le chapitre SP 3320 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

Le chapitre SP 3380 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

Le chapitre SP 3420 établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de l'OQAJ. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

4. CONTRIBUTIONS DES OFFICES

Tel que prévu à l'article 5 de la Loi instituant l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (OQMJ) (RLRQ, chapitre O-5.2), en collaboration avec le Centre de services partagés du Québec, l'OQMJ fournit à l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), à l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse (OQWBJ) et à l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ), dans la mesure et aux conditions que chacun détermine, des services de gestion des ressources financières, humaines, matérielles et technologiques.

Méthode de répartition des frais communs

La part des frais communs d'un office doit refléter le volume d'activités qu'il génère et, par le fait même, la valeur des ressources qu'il mobilise. Ce volume d'activités est déterminé par trois variables : le total des dépenses (contributions) de programmes et de développement, le volume de participants et le nombre impliqué de salariés.

Les charges communes sont réparties comme suit en 2018 :

	Contribution des Offices				Total
	OQMJ	OFQJ	OQWBJ	OQAJ	
Programmes	15 954 \$	14 137 \$	3 365 \$	12 894 \$	46 350 \$
Activités de développement	28 899	25 609	6 096	23 359	83 963
Frais de communications	29 158	25 837	6 150	23 566	84 711
Licences et autres charges informatiques	24 568	21 769	5 182	19 857	71 376
Traitements et avantages sociaux	428 051	379 302	90 286	345 973	1 243 612
Loyer	123 555	109 483	26 061	99 864	358 963
Amortissement des immobilisations corporelles	23 991	21 260	5 061	19 392	69 704
Autres frais de fonctionnement	50 586	44 824	10 669	40 885	146 964
	<u>724 762</u>	<u>642 221</u>	<u>152 870</u>	<u>585 790</u>	<u>2 105 643</u>
Traitements et avantages sociaux subventionnés non répartis	374 482				374 482
	<u>1 099 244 \$</u>		<u>1 380 881 \$</u>		<u>2 480 125 \$</u>

Pourcentage de répartition retenu en 2018

OQMJ	OFQJ	OQWBJ	OQAJ
34,42 %	30,50 %	7,26 %	27,82 %

Les charges communes sont réparties comme suit en 2017 :

	Contribution des Offices				Total
	OQMJ	OFQJ	OQWBJ	OQAJ	
Programmes	11 949 \$	14 099 \$	3 773 \$	11 829 \$	41 650 \$
Activités de développement	19 517	23 027	6 163	19 320	68 027
Frais de communications	22 554	26 611	7 122	22 326	78 613
Licences et autres charges informatiques	25 418	29 990	8 027	25 161	88 596
Traitements et avantages sociaux	281 514	332 148	88 901	278 671	981 234
Loyer	92 736	109 415	29 285	91 799	323 235
Amortissement des immobilisations corporelles	19 873	23 448	6 276	19 672	69 269
Autres frais de fonctionnement	42 855	50 563	13 533	42 422	149 373
	<u>516 416</u>	<u>609 301</u>	<u>163 080</u>	<u>511 200</u>	<u>1 799 997</u>
Traitements et avantages sociaux subventionnés non répartis	306 823				306 823
	<u>823 239 \$</u>		<u>1 283 581 \$</u>		<u>2 106 820 \$</u>

Pourcentage de répartition retenu en 2017

OQMJ	OFQJ	OQWBJ	OQAJ
28,69 %	33,85 %	9,06 %	28,40 %

5. CHARGES

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Programmes et activités de développement		
Projets réguliers	665 259 \$	572 515 \$
Projets spéciaux	392 580	467 054
Missions à l'étranger	923	5 439
Frais de déplacement au Québec et frais de représentation	1 039	6 183
Programmes - frais communs	12 894	11 829
Activités de développement - frais communs	23 359	19 320
	<u>1 096 054</u>	<u>1 082 340</u>
Communications		
Frais de communications - frais communs	23 566	22 326
	<u>23 566</u>	<u>22 326</u>
Licences et autres charges informatiques		
Frais de licences et autres charges informatiques - frais communs	19 857	25 161
	<u>19 857</u>	<u>25 161</u>
Traitements et avantages sociaux		
Traitements et avantages sociaux	71 080	235 791
Remboursement de traitements et avantages sociaux à des tiers	(37 551)	(53 943)
Traitements et avantages sociaux à des tiers	292 306	63 205
Traitements et avantages sociaux - frais communs	345 973	278 671
	<u>671 808</u>	<u>523 724</u>
Amortissement des immobilisations corporelles		
Amortissement des immobilisations corporelles - frais communs	19 392	19 672
	<u>19 392</u>	<u>19 672</u>
Fonctionnement		
Loyer - frais communs	99 864	91 799
Frais de fonctionnement - frais communs	40 885	42 422
Frais de fonctionnement - autres	1 242	1 507
Frais du conseil d'administration	371	1 489
	<u>142 362</u>	<u>137 217</u>
	<u>1 973 039 \$</u>	<u>1 810 440 \$</u>

6. TRÉSORERIE

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Encaisse non réservée	378 \$	- \$
Réserve	-	200 754
	<u>378 \$</u>	<u>200 754 \$</u>

En vertu de l'article 34 du Règlement sur la régie interne de l'OQAJ, il était résolu d'autoriser l'OQAJ à constituer et maintenir une réserve de trésorerie entre 200 000 \$ et 300 000 \$. Celle-ci était destinée à assurer la gestion financière pour éviter notamment les découverts bancaires.

7. DÉBITEURS

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
OQWBJ	1 960 \$	1 167 \$
OFQJ	8 318	7 681
OQMJ	1 500 581	984 235
Autres	455	77
	<u>1 511 314 \$</u>	<u>993 160 \$</u>

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Avantages sociaux à payer	-	3 371 \$
Fournisseurs	-	19 631
Traitements et vacances à payer	-	14 932
OFQJ	31 034	8 844
OQMJ	108 944	54 372
	<u>139 978 \$</u>	<u>101 150 \$</u>

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Matériel et équipement	Matériel informatique et logiciels	Améliorations locatives détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition	2018 Total
Coût				
Solde au début	61 866 \$	16 526 \$	118 081 \$	196 473 \$
Dispositions	(43 937)	(13 648)	-	(57 585)
Solde à la fin	<u>17 929</u>	<u>2 878</u>	<u>118 081</u>	<u>138 888</u>
Amortissement cumulé				
Solde au début	61 866	16 526	118 081	196 473
Dispositions	(43 937)	(13 648)	-	(57 585)
Solde à la fin	<u>17 929</u>	<u>2 878</u>	<u>118 081</u>	<u>138 888</u>
Valeur comptable nette	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

	Matériel et équipement	Matériel informatique et logiciels	Améliorations locatives détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition	2017 Total
Coût				
Solde au début	68 839 \$	25 854 \$	118 081 \$	212 774 \$
Radiations	(6 973)	(9 328)	-	(16 301)
Solde à la fin	61 866	16 526	118 081	196 473
Amortissement cumulé				
Solde au début	68 839	25 854	118 081	212 774
Radiations	(6 973)	(9 328)	-	(16 301)
Solde à la fin	61 866	16 526	118 081	196 473
Valeur comptable nette	- \$	- \$	- \$	- \$

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de l'OQAJ participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime interemployeurs est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2018, le taux de cotisation pour le RREGOP a diminué de 11,05 % à 10,97 % de la masse salariale admissible. Les cotisations versées par l'OQAJ sont équivalentes aux cotisations des employés. Les cotisations de l'OQAJ imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 4 223 \$ (2017 : 12 746 \$). Les obligations de l'OQAJ envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Congés de maladie

L'OQAJ rembourse les jours non utilisés au 31 mars de chaque année selon son règlement sur les conditions de nomination ainsi que les normes et barèmes de rémunération. La charge de l'exercice s'élève à 2 534 \$ (2017 : 7 156 \$).

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'OQAJ est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que du président-directeur général de l'OQMJ.

L'OQAJ n'a conclu aucune opération avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

12. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

L'OQAJ est exposé au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières étant donné qu'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture.

L'exposition maximale de l'OQAJ au risque de crédit au 31 mars est la suivante :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Trésorerie	378 \$	200 754 \$
Débiteurs	1 511 314	993 160
	<u>1 511 692 \$</u>	<u>1 193 914 \$</u>

La direction juge que le risque de perte relativement à la trésorerie est négligeable, car elle est investie auprès d'une institution financière réputée. Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit puisqu'ils sont composés en presque totalité de montants dus par des ministères et organismes du gouvernement du Québec. Aucune provision n'est comptabilisée étant donné la qualité des débiteurs. L'ensemble du solde sera encaissé dans les 60 jours.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'OQAJ ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que l'OQAJ ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

L'OQAJ finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation et des subventions. L'OQAJ respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant et en surveillant les plans de financement et de charges, et en détenant des actifs financiers pouvant facilement être transformés en trésorerie.

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers au 31 mars:

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Crédoiteurs et charges à payer excluant les avantages sociaux à payer (note 8)	<u>139 978 \$</u>	<u>97 779 \$</u>
Moins de 90 jours		

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Compte tenu de la nature de ses activités, l'OQAJ n'est exposé à aucun risque de marché.

Rapport de la direction

Le 9 novembre 2017, le Gouvernement du Québec a adopté la Loi regroupant l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse, l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse et l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (L.Q. 2017, c. 22). En vertu de cette loi, depuis le 1^{er} avril 2018, l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (OQMJ) est substitué à l'Office Québec/Wallonie Bruxelles pour la jeunesse (OQWBJ) et à l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ). Il en acquiert les droits et en assume les obligations. Par conséquent, l'OQWBJ et l'OQAJ ont été responsables de gérer leurs affaires conformément aux lois et règlements qui les régissent, et ce, jusqu'à la substitution. Depuis, cette responsabilité incombe à l'OQMJ.

Les états financiers de l'OQMJ ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'OQMJ reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'OQMJ, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion.

Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Michel Robitaille
Président-directeur général

Québec, le 12 septembre 2018



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires et les annexes.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

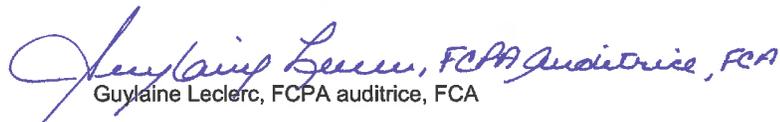
Observation

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 1 des états financiers qui fait état du regroupement des activités de l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse et de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse au sein de l'Office Québec-Monde pour la jeunesse à compter du 1^{er} avril 2018.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,


Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 12 septembre 2018

Office Québec-Monde pour la jeunesse
État des résultats et de l'excédent cumulé
De l'exercice clos le 31 mars 2018

	<u>2018</u>		<u>2018</u>		<u>2017</u>	
	Budget		Réal		Réal	
REVENUS						
Subvention du ministère des Relations internationales et de la Francophonie	1 090 271	\$	1 090 271	\$	1 082 000	\$
Subvention du Secrétariat à la jeunesse (SAJ)	4 000 000		3 626 934		3 047 648	
Subvention du SAJ Grande rencontre des jeunes entrepreneurs du monde francophone	450 000		430 565		52 954	
Subvention SAJ développement	791 488		269 558		16 329	
Subvention Fonds vert	300 000		124 889		20 577	
Fondation LOJIQ Québec-volontaire	833 333		-		-	
Contributions des Offices (note 4)	1 465 090		1 380 881		1 283 581	
Intérêts sur dépôts bancaires	5 000		7 641		6 796	
Autres revenus - Grande rencontre des jeunes entrepreneurs du monde francophone			14 950		-	
Autres revenus	21 000		25 799		5 972	
	<u>8 956 182</u>		<u>6 971 488</u>		<u>5 515 857</u>	
CHARGES (note 5)						
Subventions distribuées aux Offices pour les programmes	1 716 880		2 063 761		1 872 977	
Programmes et activités de développement	2 624 309		1 674 561		1 269 663	
Projets SAJ Grande rencontre des jeunes entrepreneurs du monde francophone	450 000		445 515		52 954	
Projets SAJ Développement	791 488		269 558		16 328	
Fondation LOJIQ Québec-volontaire	833 333		-		-	
Communications	89 000		84 711		78 613	
Licences et autres charges informatiques	102 000		71 376		88 596	
Traitements et avantages sociaux	1 883 820		2 121 043		1 624 788	
Amortissement des immobilisations corporelles	115 225		103 037		114 247	
Fonctionnement	563 260		511 177		476 562	
	<u>9 169 315</u>		<u>7 344 739</u>		<u>5 594 728</u>	
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(213 133)		(373 251)		(78 871)	
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 081 357		1 081 357		1 160 228	
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>868 224</u>	\$	<u>708 106</u>	\$	<u>1 081 357</u>	\$

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

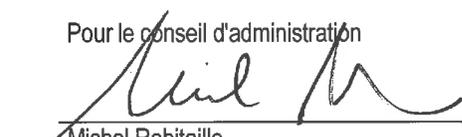
Office Québec-Monde pour la jeunesse
État de la situation financière
Au 31 mars 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie (note 6)	3 419 856 \$	569 875 \$
Débiteurs (note 7)	<u>1 251 747</u>	<u>3 425 114</u>
	<u>4 671 603</u>	<u>3 994 989</u>
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	3 819 248	2 491 280
Revenus reportés	536 464	791 488
Obligations découlant de contrats de location- acquisition (note 10)	<u>201 026</u>	<u>244 649</u>
	<u>4 556 738</u>	<u>3 527 417</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>114 865</u>	<u>467 572</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 11)	545 230	529 023
Charges payées d'avance	<u>48 011</u>	<u>84 762</u>
	593 241	613 785
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>708 106 \$</u>	<u>1 081 357 \$</u>

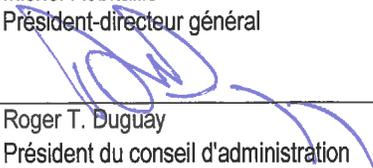
Obligations contractuelles (note 13)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration



 Michel Robitaille
 Président-directeur général



 Roger T. Duguay
 Président du conseil d'administration

Office Québec-Monde pour la jeunesse
État de la variation des actifs financiers nets
De l'exercice clos le 31 mars 2018

	<u>2018</u> Budget	<u>2018</u> Réal	<u>2017</u> Réal
DÉFICIT DE L'EXERCICE	<u>(213 133) \$</u>	<u>(373 251) \$</u>	<u>(78 871) \$</u>
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(99 000)	(119 244)	(35 797)
Produit de cession d'immobilisations corporelles		-	3 497
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>115 225</u>	<u>103 037</u>	<u>114 247</u>
	<u>16 225</u>	<u>(16 207)</u>	<u>81 947</u>
Acquisitions de charges payées d'avance	(30 000)	(48 011)	(84 762)
Utilisations de charges payées d'avance	<u>84 762</u>	<u>84 762</u>	<u>24 546</u>
	<u>54 762</u>	<u>36 751</u>	<u>(60 216)</u>
DIMINUTION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>(142 146)</u>	<u>(352 707)</u>	<u>(57 140)</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>467 572</u>	<u>467 572</u>	<u>524 712</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>325 426 \$</u>	<u>114 865 \$</u>	<u>467 572 \$</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

**Office Québec-Monde pour la jeunesse
État des flux de trésorerie
De l'exercice clos le 31 mars 2018**

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit de l'exercice	(373 251) \$	(78 871) \$
Élément sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>103 037</u>	<u>114 247</u>
	<u>(270 214)</u>	<u>35 376</u>
Variation des actifs et des passifs liés aux activités de fonctionnement :		
Débiteurs	2 173 367	(1 568 144)
Créditeurs et charges à payer	1 305 953	773 179
Revenus reportés	(255 024)	791 488
Charges payées d'avance	<u>36 751</u>	<u>(60 216)</u>
	3 261 047	(63 693)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>2 990 833</u>	<u>(28 317)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(97 229)</u>	<u>(32 300)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursements des obligations découlant de contrats de location-acquisition et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(43 623)</u>	<u>(41 991)</u>
Augmentation (Diminution) de la trésorerie	2 849 981	(102 608)
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>569 875</u>	<u>672 483</u>
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 6)	<u>3 419 856</u> \$	<u>569 875</u> \$

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Office Québec-Monde pour la jeunesse
Notes complémentaires
Au 31 mars 2018

1. CONSTITUTION ET OBJETS

L'Office Québec-Monde pour la jeunesse (OQMJ) est constitué en vertu de la Loi instituant l'Office Québec-Monde pour la jeunesse, (RLRQ, chapitre O-5.2), qui est entrée en vigueur le 26 mai 2009. L'OQMJ a pour mission de développer les relations entre les jeunes du Québec et ceux de territoires et de pays que le ministre des Relations internationales et de la Francophonie lui indique et qui ne sont pas couverts par l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse (OQWBJ) ou par l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ). Ces relations ont pour objet de favoriser chez ces jeunes la connaissance mutuelle de leur culture respective, d'accroître entre eux les échanges sur le plan individuel et collectif et de susciter le développement de réseaux de coopération. L'OQMJ fait partie des Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ).

L'OQMJ, en tant que mandataire de l'État, n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu du Québec et du Canada.

Substitution de l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse et de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse par l'Office Québec-Monde pour la jeunesse

La Loi regroupant l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse, l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse et l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (L.Q. 2017, c. 22) a été adoptée le 9 novembre 2017. Elle prévoit le regroupement des activités de l'OQWBJ et de l'OQAJ au sein de l'OQMJ à compter du 1^{er} avril 2018.

Par conséquent, au 1^{er} avril 2018, l'OQMJ acquiert les droits et assume les obligations de l'OQWBJ et de l'OQAJ.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'OQMJ utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de l'OQMJ, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie des immobilisations corporelles, la répartition des dépenses communes entre les différents offices et la provision pour allocation de transition. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers

La trésorerie ainsi que les débiteurs sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La marge de crédit ainsi que les créditeurs et les charges à payer, à l'exception des avantages sociaux et provision pour allocations de transition à payer, sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charges.

REVENUS

Constatation des subventions et contributions

Les revenus provenant des subventions et contributions sont comptabilisés dans l'exercice duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où les subventions et contributions sont autorisées et que les critères d'admissibilité, le cas échéant, sont atteints. Les subventions et contributions sont présentées en subventions et contributions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les subventions et contributions reportées sont diminuées et un montant équivalent des revenus de subventions et contributions est comptabilisé à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

CHARGES

Programmes

Les charges (projets réguliers et spéciaux) sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie se compose des soldes bancaires incluant les découverts bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

PASSIFS

Provision pour allocations de transition

Une allocation de transition est payable au personnel d'encadrement. Cette allocation est payable au moment du départ de l'employé, sauf si la personne concernée quitte pour occuper un poste dans le secteur public pendant la période correspondant à son allocation. Cette allocation correspond à un mois de salaire au moment du départ par année de service continu, sans toutefois excéder 12 mois.

La provision pour allocations de transition fait l'objet d'une actualisation.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'OQMJ ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**ACTIFS NON FINANCIERS**

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Matériel et équipement	5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Développement informatique	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'OQMJ de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à leur valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES**Adoption de nouvelles normes comptables**

Le 1er avril 2017, l'OQMJ a adopté les cinq nouvelles normes suivantes :

Norme	Adoption
SP 2200, <i>Information relative aux apparentés</i>	Prospective
SP 3210, <i>Actifs</i>	Prospective
SP 3320, <i>Actifs éventuels</i>	Prospective
SP 3380, <i>Droits contractuels</i>	Prospective
SP 3420, <i>Opérations interentités</i>	Prospective

Le chapitre SP 2200 définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Des informations à fournir sont requises sur les opérations entre apparentés et les relations sous-jacentes lorsque ces opérations ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers.

Le chapitre SP 3210 fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, Fondements conceptuels des états financiers, et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés. Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (SUITE)

Le chapitre SP 3320 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

Le chapitre SP 3380 définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

Le chapitre SP 3420 établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de l'OQMJ. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

4. CONTRIBUTIONS DES OFFICES

Tel que prévu à l'article 5 de la Loi instituant l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (OQMJ) (RLRQ, chapitre O-5.2), en collaboration avec le Centre de services partagés du Québec, l'OQMJ fournit à l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), à l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse (OQWBJ) et à l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ), dans la mesure et aux conditions que chacun détermine, des services de gestion des ressources financières, humaines, matérielles et technologiques.

Méthode de répartition des frais communs

La part des frais communs d'un office doit refléter le volume d'activités qu'il génère et, par le fait même, la valeur des ressources qu'il mobilise. Ce volume d'activités est déterminé par trois variables : le total des dépenses (contributions) de programmes et de développement, le volume de participants et le nombre impliqué de salariés.

Les charges communes sont réparties comme suit en 2018 :

	Contribution des Offices				Total
	OQMJ	OFQJ	OQWBJ	OQAJ	
Programmes	15 954 \$	14 137 \$	3 365 \$	12 894 \$	46 350 \$
Activités de développement	28 899	25 609	6 096	23 359	83 963
Frais de communications	29 158	25 837	6 150	23 566	84 711
Licences et autres charges informatiques	24 568	21 769	5 182	19 857	71 376
Traitements et avantages sociaux	428 051	379 302	90 286	345 973	1 243 612
Loyer	123 555	109 483	26 061	99 864	358 963
Amortissement des immobilisations corporelles	23 991	21 260	5 061	19 392	69 704
Autres frais de fonctionnement	50 586	44 824	10 669	40 885	146 964
	<u>724 762</u>	<u>642 221</u>	<u>152 870</u>	<u>585 790</u>	<u>2 105 643</u>
Traitements et avantages sociaux subventionnés non répartis	374 482				374 482
	<u>1 099 244 \$</u>		<u>1 380 881 \$</u>		<u>2 480 125 \$</u>

Pourcentage de répartition retenu en 2018

OQMJ	OFQJ	OQWBJ	OQAJ
34,42 %	30,50 %	7,26 %	27,82 %

Les charges communes sont réparties comme suit en 2017 :

	Contribution des Offices				Total
	OQMJ	OFQJ	OQWBJ	OQAJ	
Programmes	11 949 \$	14 099 \$	3 773 \$	11 829 \$	41 650 \$
Activités de développement	19 517	23 027	6 163	19 320	68 027
Frais de communications	22 554	26 611	7 122	22 326	78 613
Licences et autres charges informatiques	25 418	29 990	8 027	25 161	88 596
Traitements et avantages sociaux	281 514	332 148	88 901	278 671	981 234
Loyer	92 736	109 415	29 285	91 799	323 235
Amortissement des immobilisations corporelles	19 873	23 448	6 276	19 672	69 269
Autres frais de fonctionnement	42 855	50 563	13 533	42 422	149 373
	<u>516 416</u>	<u>609 301</u>	<u>163 080</u>	<u>511 200</u>	<u>1 799 997</u>
Traitements et avantages sociaux subventionnés non répartis	306 823				306 823
	<u>823 239 \$</u>		<u>1 283 581 \$</u>		<u>2 106 820 \$</u>

Pourcentage de répartition retenu en 2017

OQMJ	OFQJ	OQWBJ	OQAJ
28,69 %	33,85 %	9,06 %	28,40 %

5. CHARGES

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Subventions distribuées aux Offices pour les programmes		
OFQJ	981 520 \$	891 442 \$
OQAJ	815 368	750 339
OQWBJ	266 873	231 196
	<u>2 063 761</u>	<u>1 872 977</u>
Programmes et activités de développement		
Projets réguliers	799 664	647 839
Projets spéciaux	671 610	480 900
Missions à l'étranger	35 229	23 862
Activités de développement	37 745	7 385
Programmes - frais communs	46 350	41 650
Activités de développement - frais communs	83 963	68 027
	<u>1 674 561</u>	<u>1 269 663</u>
Programmes spéciaux SAJ		
Grande rencontre des jeunes entrepreneurs du monde francophone	445 515	52 954
SAJ développement	269 558	16 328
	<u>715 073</u>	<u>69 282</u>
Communications		
Frais de communications - frais communs	84 711	78 613
	<u>84 711</u>	<u>78 613</u>
Licences et autres charges informatiques		
Frais de licences et autres charges informatiques - frais communs	71 376	88 596
	<u>71 376</u>	<u>88 596</u>
Traitements et avantages sociaux		
Traitements et avantages sociaux	881 413	443 004
Traitements et avantages sociaux remboursés à des tiers	159 194	141 427
Remboursement de traitements et avantages sociaux des tiers	(542 136)	(250 959)
Traitements et avantages sociaux - frais communs	1 295 874	939 696
Traitements et avantages sociaux remboursés à des tiers - frais communs	339 671	341 875
Remboursement de traitements et avantages sociaux des tiers - frais communs	(20 000)	(13 718)
Formation	4 478	3 258
Formation - frais communs	2 549	20 205
	<u>2 121 043</u>	<u>1 624 788</u>
Amortissement des immobilisations corporelles		
Amortissement des immobilisations corporelles	33 333	44 978
Amortissement des immobilisations corporelles - frais communs	69 704	69 269
	<u>103 037</u>	<u>114 247</u>
Fonctionnement		
Loyer - frais communs	358 963	323 235
Frais de fonctionnement - frais communs	137 469	138 248
Intérêts sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition - frais communs	9 495	11 125
Frais de fonctionnement - autres	5 250	3 925
Frais du conseil d'administration	-	29
	<u>511 177</u>	<u>476 562</u>
	<u>7 344 739 \$</u>	<u>5 594 728 \$</u>

6. TRÉSORERIE

	2018		2017
Encaisse non réservée	3 119 856	\$	269 875
Réserve	300 000		300 000
	<u>3 419 856</u>	<u>\$</u>	<u>569 875</u>

En vertu de l'article 34 du règlement intérieur de l'OQMJ, il a été résolu par le conseil d'administration d'autoriser l'OQMJ à constituer et maintenir une réserve de trésorerie jusqu'à concurrence de 300 000 \$. Elle est destinée à assurer la gestion financière pour éviter notamment les découverts bancaires.

7. DÉBITEURS

	2018		2017
Secrétariat à la jeunesse	826 934	\$	3 100 602
OFQJ	199 229		118 710
OQAJ	108 944		54 372
OQWBJ	81 871		106 746
Autres	34 769		44 684
	<u>1 251 747</u>	<u>\$</u>	<u>3 425 114</u>

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2018		2017
Fournisseurs	190 332	\$	64 937
OFQJ	978 818		632 437
OQAJ	1 500 581		984 235
OQWBJ	318 203		156 196
Traitements et vacances à payer	286 438		138 343
Avantages sociaux et provision pour allocations de transition à payer	544 876		515 132
	<u>3 819 248</u>	<u>\$</u>	<u>2 491 280</u>

Provision pour allocations de transition à payer

	2018		2017
Solde au début	514 101	\$	658 852
Prestations transférées au cours de l'exercice	-		100 984
Prestations radiées au cours de l'exercice	-		(172 126)
Charge de l'exercice	30 775		10 008
Prestations versées au cours de l'exercice	-		(83 617)
Solde à la fin	<u>544 876</u>	<u>\$</u>	<u>514 101</u>

La provision pour allocations de transition a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2018	2017
Taux de croissance de la rémunération	1,44 % à 2,40 %	1,03 % à 2,51 %
Taux d'actualisation	2,77 % à 3,09 %	2,41 % à 3,43 %
Durée résiduelle des salariés actifs	Entre 7 et 23 ans	Entre 1 et 24 ans

9. MARGE DE CRÉDIT

Au 31 mars 2018, l'OQMJ détient une marge de crédit auprès de la Caisse Desjardins de Québec de 200 000 \$ renouvelable annuellement le 30 septembre. Cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel majoré de 1 % et est inutilisée aux 31 mars 2018 et 2017.

10. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Obligations, en vertu de contrats de location-acquisition, envers la Société québécoise des infrastructures de 424 725 \$, au taux de 4,28 %, remboursables par versements mensuels de 3 190 \$ incluant capital et intérêts, échéant le 29 février 2024	199 793 \$	228 846 \$
Obligations, en vertu de contrats de location-acquisition, envers la Société québécoise des infrastructures de 69 141 \$, au taux de 2,90 %, remboursables par versements mensuels de 1 236 \$ incluant capital et intérêts, échéant le 30 avril 2018	1 233	15 803
	<u>201 026 \$</u>	<u>244 649 \$</u>

Les montants des paiements minimums exigibles (capital et intérêts) à effectuer au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

2019	39 516 \$
2020	38 280
2021	38 280
2022	38 280
2023	38 280
2024	35 090
Total des paiements minimums exigibles	227 726
Moins : montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	26 700
	<u>201 026 \$</u>

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Matériel et équipement	Matériel informatique et logiciels	Développement informatique	Améliorations locatives détenues en vertu de contrats de location- acquisition	2018 Total
Coût					
Solde au début	7 153 \$	107 420 \$	187 354 \$	993 866 \$	1 295 793 \$
Acquisitions	78 008	32 147	-	9 089	119 244
Dispositions	(277)	(23 457)	(77 415)	-	(101 149)
Solde à la fin	<u>84 884</u>	<u>116 110</u>	<u>109 939</u>	<u>1 002 955</u>	<u>1 313 888</u>
Amortissement cumulé					
Solde au début	5 888	72 028	165 533	523 321	766 770
Amortissement	1 944	18 868	14 195	68 030	103 037
Dispositions	(277)	(23 457)	(77 415)	-	(101 149)
Solde à la fin	<u>7 555</u>	<u>67 439</u>	<u>102 313</u>	<u>591 351</u>	<u>768 658</u>
Valeur comptable nette	<u>77 329 \$</u>	<u>48 671 \$</u>	<u>7 626 \$</u>	<u>411 604 \$</u>	<u>545 230 \$</u>
2017					
	Matériel et équipement	Matériel informatique et logiciels	Développement informatique	Améliorations locatives détenues en vertu de contrats de location- acquisition	2017 Total
Coût					
Solde au début	8 403 \$	86 033 \$	187 354 \$	993 866 \$	1 275 656 \$
Acquisitions	-	35 797	-	-	35 797
Dispositions	(1 250)	(14 410)	-	-	(15 660)
Solde à la fin	<u>7 153</u>	<u>107 420</u>	<u>187 354</u>	<u>993 866</u>	<u>1 295 793</u>
Amortissement cumulé					
Solde au début	5 016	72 478	131 900	455 292	664 686
Amortissement	1 434	11 151	33 633	68 029	114 247
Dispositions	(562)	(11 601)	-	-	(12 163)
Solde à la fin	<u>5 888</u>	<u>72 028</u>	<u>165 533</u>	<u>523 321</u>	<u>766 770</u>
Valeur comptable nette	<u>1 265 \$</u>	<u>35 392 \$</u>	<u>21 821 \$</u>	<u>470 545 \$</u>	<u>529 023 \$</u>

Au 31 mars 2018, 22 015 \$ était inclus dans les créditeurs et charges à payer (2017 : 0 \$).

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Des immobilisations corporelles classées sous la rubrique « Matériel et équipement » représentent 73 106 \$, « Matériel informatique et logiciel » représentant 6 667 \$ et « Améliorations locatives en vertu de contrats de location-acquisition » représentant 9 089 \$ n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'étaient pas opérationnelles en fin d'exercice.

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'OQMJ participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2018, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 11,05 % à 10,97 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS qui fait partie du RRPE est passé de 15,03 % à 12,82 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 2,97 % au 1er janvier 2018 (4,94 % au 1er janvier 2017) de la masse salariale admissible qui doit être versé par l'employeur, pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Ainsi, l'OQMJ verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2018 correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible (9,88 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2017).

Les cotisations de l'OQMJ, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 199 900 \$ (2017 : 165 191 \$). Les obligations de l'OQMJ envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Congés de maladie

L'OQMJ rembourse les jours non utilisés au 31 mars de chaque année selon son règlement sur les conditions de nomination ainsi que les normes et barèmes de rémunération. La charge de l'exercice s'élève à 59 313 \$ (2017 : 39 588 \$).

Provision pour congés vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que la provision pour congés vacances sera payée au cours du prochain exercice.

13. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Contributions à verser

Au 31 mars 2018, l'OQMJ a accepté de verser des contributions pour les programmes de 704 369 \$ (2017 : 414 283 \$) pour des projets qui se réaliseront au cours de l'exercice 2019.

Contrats de location

En vertu de deux ententes signées avec la Société québécoise des infrastructures, l'entité s'est engagé à verser un loyer annuel pour l'occupation de ses locaux. Le tarif de location est fixé par la Société québécoise des infrastructures sur une base triennale et peut varier dans le temps. Selon la tarification en vigueur au 1^{er} avril 2018, les versements annuels de loyer s'élèvent à 296 042 \$.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'OQMJ est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que du président-directeur général de l'OQMJ.

L'OQMJ n'a conclu aucune opération avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

15. GESTION DE RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

L'OQMJ est exposé au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières étant donné qu'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture.

L'exposition maximale de l'OQMJ au risque de crédit au 31 mars est la suivante :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Trésorerie	3 419 856 \$	569 875 \$
Débiteurs	1 251 747	3 425 114
	<u>4 671 603 \$</u>	<u>3 994 989 \$</u>

La direction juge que le risque de perte relativement à la trésorerie est négligeable, car elle est investie auprès d'une institution financière réputée. Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit puisqu'ils sont composés en presque totalité de montants dus par des ministères et organismes du gouvernement du Québec. Aucune provision n'est comptabilisée étant donné la qualité des débiteurs. L'ensemble du solde sera encaissé dans les 60 jours.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'OQMJ ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que l'OQMJ ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

L'OQMJ finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation et des subventions. L'OQMJ respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant et en surveillant les plans de financement et de charges, et en détenant des actifs financiers pouvant facilement être transformés en trésorerie. L'OQMJ dispose d'une marge de crédit de 200 000 \$ (note 9). De plus, en vertu d'une résolution du conseil d'administration, l'OQMJ s'est muni d'une réserve de trésorerie afin de pourvoir au financement de ses opérations. Aux 31 mars 2018 et 2017, la réserve de trésorerie s'élève à 300 000 \$.

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers au 31 mars :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Créditeurs et charges à payer excluant les avantages sociaux (note 8)		
Moins de 90 jours	<u>3 274 372 \$</u>	<u>1 976 148 \$</u>

15. GESTION DE RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)***Risque de marché***

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Compte tenu de la nature de ses activités, l'OQMJ n'est exposé à aucun risque de marché puisque la marge de crédit est inutilisée.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2017 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2018.

Office Québec-Monde pour la jeunesse
Annexe A - SAJ Développement
De l'exercice clos le 31 mars 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
SUBVENTION AUTORISÉE		
Subvention non utilisée au début	791 488 \$	- \$
Subvention du Secrétariat à la jeunesse	<u>-</u>	<u>807 817</u>
CHARGES		
Activités de développement	<u>269 558</u>	<u>16 329</u>
Subvention non utilisée à la fin	<u>521 930¹ \$</u>	<u>791 488 \$</u>

1. La subvention non utilisée de 521 930 \$ servira à couvrir des charges de l'exercice 2018-2019. Ce montant est compris dans le poste « Revenus reportés » à l'état de la situation financière.

Office Québec-Monde pour la jeunesse
Annexe B - SAJ 2016-2017 et 2017-2018
De l'exercice clos le 31 mars 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
SUBVENTION AUTORISÉE		
Subvention du Secrétariat à la jeunesse	<u>4 000 000 \$</u>	<u>4 000 000 \$</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	354 851	304 765
Autres dépenses directes :		
Allocations aux stagiaires	2 903 079	2 742 883
Dépense entourant le 50 ^e anniversaire de l'OFQJ	7 011	-
Grande rencontre des jeunes entrepreneurs du monde francophone	-	52 954
Frais de gestion	<u>361 992</u>	<u>-</u>
Subvention non utilisée	<u>373 067² \$</u>	<u>899 398¹ \$</u>

1. Pour la Grande rencontre des jeunes entrepreneurs du monde francophone, un montant de 430 565\$ a été comptabilisé dans les revenus et les charges de l'exercice 2017-2018. Par conséquent, la subvention non utilisée du SAJ 2016-2017 est de 468 833\$.
2. La subvention non utilisée de 373 067\$ servira à couvrir des charges de l'exercice 2018-2019.

